

Hennebont, le 14 septembre 2020



**Aux membres du Bureau Municipal
Aux cadres de direction
Aux chefs de service
Aux gestionnaires de budgets**

N/Réf : DGS/MLG/2020

Dossier suivi par : Marie-Laure GIRAULT

✉ mlgirault@mairie-hennebont.fr

Objet : Cadrage budgétaire 2021

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Le budget 2020 a été bousculé par la crise sanitaire de ces derniers mois et l'incertitude reste d'actualité quant à son évolution.

A ce jour, l'impact financier du covid représente une perte de 350 000€ en fonctionnement qui ne pourra être absorbée que par une gestion rigoureuse.

Par ailleurs, certains investissements ont été retardés et/ou reportés sur l'exercice 2021.

Le cadrage budgétaire 2021 a été établi par le Bureau Municipal et est déterminé par les axes suivants :

- maintien des budgets votés en 2020 pour ce qui concerne les charges à caractère général et les charges de gestion courante ;
- les charges de personnel prendront en compte les organisations mises en place et les coûts issus des évolutions réglementaires mais s'inscrivant toutefois dans une volonté de maîtrise.
- Pas de nouveaux investissements importants ;
- Favoriser les planifications pluriannuelles par les AP/CP et affiner la programmation ;
- Optimisation des recettes notamment les recettes externes et de tarification.

Chaque gestionnaire a reçu une balance budgétaire de l'ensemble de ses comptes en date du 10 août. Il conviendra, en lien avec l'élu de secteur, que chacun respecte les objectifs à atteindre, en proposant la répartition budgétaire ainsi que d'être force de propositions en recherche de nouvelles recettes et/ou d'optimisation des charges et des pratiques (réflexions sur le service rendu dans tous les secteurs d'activité de la ville, organisation des services, questionnements sur les ressources humaines, départs d'agents, temps de travail ...). Il convient à chacun de proposer un budget au plus juste, la gestion des imprévus sera gérée par arbitrage interne et si besoin avec l'aide de Marie-Laure GIRAULT.

Courant septembre, le COPIL se réunira pour établir la prospective financière du mandat en cohérence avec nos engagements, nos projets et nos possibilités financières.

Ensuite, des séances de travail seront organisées avec les services courant novembre et décembre.

Le budget sera arbitré courant décembre par le Bureau Municipal, finalisé et mis en forme en janvier et soumis au Conseil Municipal lors de sa séance du mois de février 2021.

Le calendrier proposé permet d'intégrer dès le vote du budget les résultats de l'année 2020 ; il n'y aura donc pas de budget supplémentaire en 2021. Les ajustements en cours d'année dépendront des possibilités de la ville à dégager de nouvelles capacités financières.

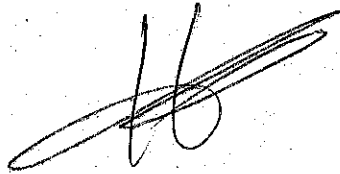
Les gestionnaires recevront par mail dans les prochains jours les documents à compléter et devront en faire retour à Marie-Laure GIRAULT le plus tôt possible et impérativement pour le 3 novembre prochain.

L'effcience de notre préparation budgétaire passe par la créativité et l'investissement de tous. A ce titre, nous savons pouvoir compter sur votre fort engagement et sur votre professionnalisme et vous en remercions vivement.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, et Chers collègues, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire,

André HARTEREAU



**L'adjoint délégué aux finances, à la
commande publique et e-administration
Stéphane LOHEZIC**

